



LES CONSEILS DE LA FORMATION

Éléments clés 2015

présentés par le bureau de la formation et de l'emploi industriel



- Les conseils de la formation (CF) sont institués auprès des chambres des métiers et de l'artisanat de niveau régional. Il existe 25 CF dont 21 situés en métropole (le dispositif ne s'applique pas dans la région Alsace) et 4 dans les DOM. A Mayotte, le conseil de la formation est en cours de création.

- Les CF contribuent à développer l'acquisition de compétences nécessaires aux un million d'artisans, en finançant les formations généralistes (gestion, informatique, etc...) des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint collaborateur et associé.

- Le bureau de la formation et de l'emploi industriel de la DGE élabore la réglementation relative aux CF, anime le réseau des commissaires du gouvernement auprès des CF et réalise le bilan annuel des CF à partir des données transmises.



69 248 formations financées par les CF

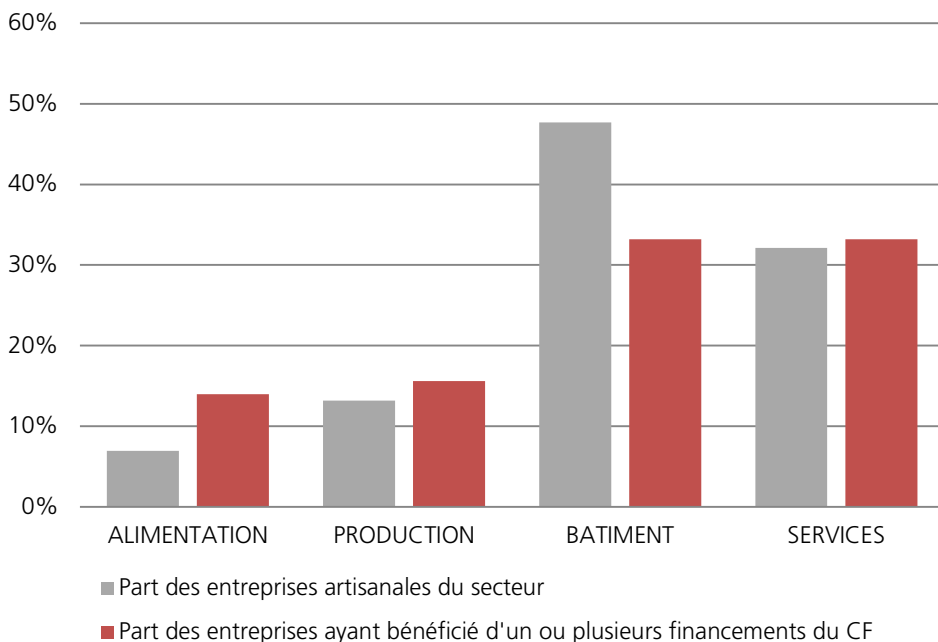


41 093 stagiaires ont bénéficié d'un ou plusieurs financements par les CF



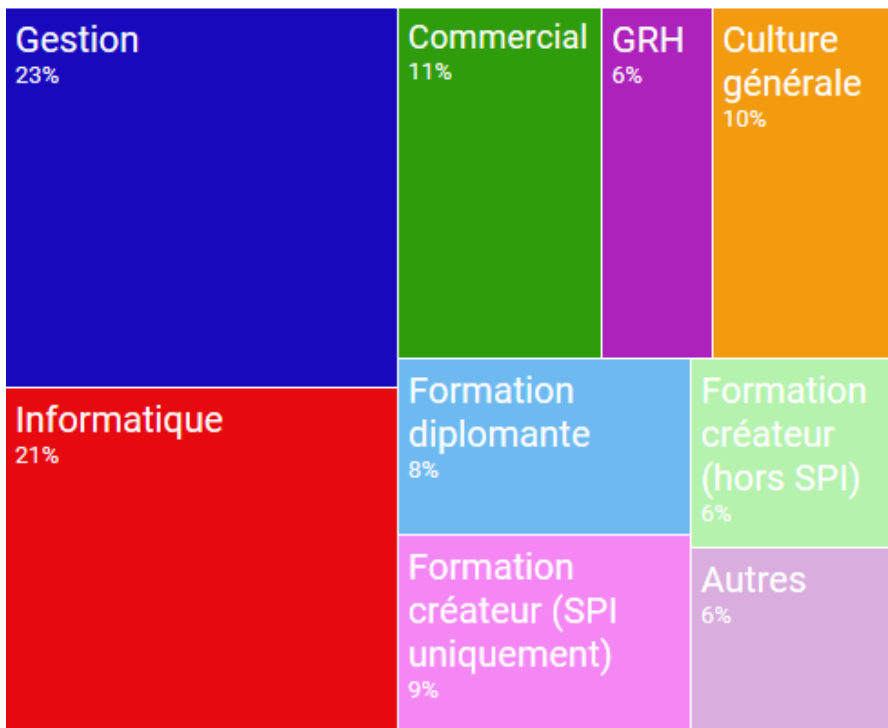
38 786 entreprises ont bénéficié d'un ou plusieurs financements par les CF

Les entreprises ayant bénéficié de financement des CF selon le secteur d'activité

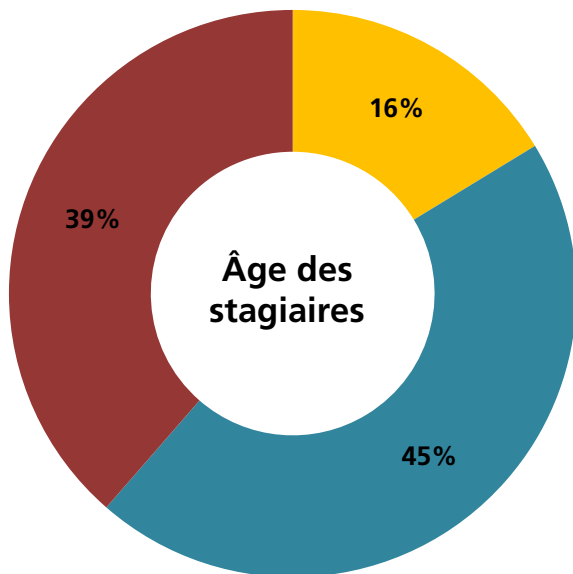


3,7% des entreprises artisanales ont bénéficié d'un ou plusieurs financements des conseils de la formation.

Répartition du nombre de formations financées par les CF selon la nature des actions de formation

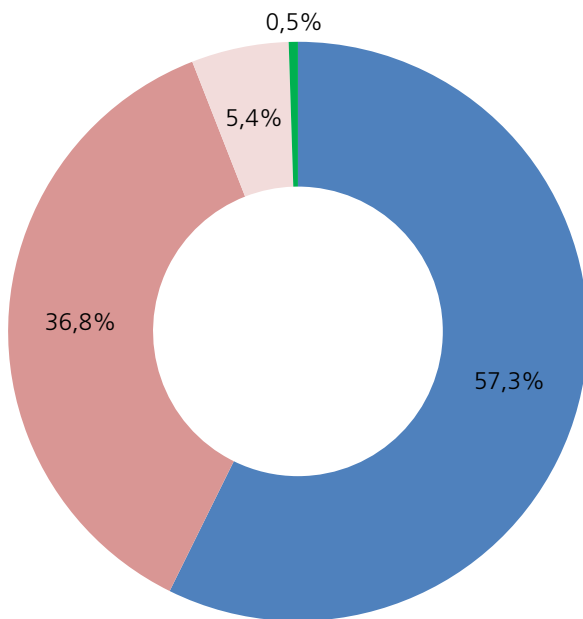


Répartition des stagiaires par tranche d'âges



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 45 ans ■ Plus de 45 ans

Répartition des stagiaires selon leur statut



■ Chefs d'entreprise Homme

■ Chefs d'entreprise Femme

■ Conjointes collaboratrices ou associées

■ Auxiliaires familiaux Homme et Femme

Conjoints collaborateurs ou associés non significatifs